

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et  
solidaire

## **Arrêté du 5 septembre 2019 fixant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable, ouvert au titre de l'année 2019**

La ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L.393 et suivants et R.396 à R.413 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012, portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable et notamment son article 17 ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2012 modifié relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2019 autorisant, au titre de l'année 2019 l'ouverture du concours professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable ;

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Le jury du concours professionnel de techniciens supérieurs principaux du développement durable, au titre de l'année 2019, est composé comme suit :

#### Président du jury

Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, administrateur des affaires maritimes ;

M. Christophe MALLET, ingénieur des travaux publics de l'État, en cas d'empêchement de la présidente, assurera la présidence.

#### Membres du jury

Mme Emmanuelle POLIGNE, attachée principale d'administration de l'État ;

M. Christophe MALLET, ingénieur des travaux publics de l'État.

## Article 2

Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et solidaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 5 septembre 2019

La ministre de la transition écologique et solidaire,  
Pour la ministre et par délégation,

La cheffe du bureau  
des recrutements par concours

**Signé**

Marie-Hélène ROLLAND-DELOFFRE